



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

urgences hospitalières

Question au Gouvernement n° 2051

Texte de la question

URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq. Notre groupe s'associe à l'hommage de notre assemblée et de la nation aux sauveteurs en mer. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé. Semaine après semaine, les députés communistes l'alertent au sujet de la situation catastrophique de la santé publique. Chaque fois, elle nous répond en vantant son plan « Ma santé 2022 ». Mais que fait-on en 2019 ? Que ferons-nous en 2020 ? Que ferons-nous en 2021 ?

Mme Christine Pires Beaune. Très juste !

M. Jean-Paul Lecoq. La grève des urgences a atteint un niveau jamais vu en France : quatre-vingt-quinze services sont en grève !

L'état de santé des membres des équipes soignantes est catastrophique. Ce matin encore, un urgentiste témoignait du nombre croissant de burn-out dans les services d'urgences, tant les conditions de travail y sont devenues intolérables.

Et si ce n'était que les urgences ! Les députés communistes effectuent un tour de France des hôpitaux. Notre constat est le même partout : de la souffrance au travail, un manque de moyens pour effectuer les gestes les plus urgents et les plus simples, et, partout, des patients qui tiennent à leur hôpital public, à ses médecins, à ses infirmiers, et qui réclament des conditions dignes pour être soignés !

La situation des urgences hospitalières est le miroir grossissant de la politique menée depuis des années :...

M. Didier Le Gac. Tout à fait !

M. Jean-Paul Lecoq. ...une politique de la comptabilité et de la rentabilité, rognant sur les effectifs des services publics. Or l'hôpital a besoin de temps humain, pour des soins réhumanisés.

Comme vous ne pensez qu'aux chiffres, voici ceux que vous conseillent les soignants : que personne n'attende plus de trois heures aux urgences,...

M. Pierre Cordier. Il ne fallait pas voter les trente-cinq heures !

M. Jean-Paul Lecoq. ...la création de 100 000 postes et une augmentation de 300 euros par mois.

On me répondra, comme toujours : « Cela ne permet pas de guérir mieux ! » ; cela permettra au moins de passer la tempête.

Aurez-vous le courage de décider – comme le prévoit notre proposition de loi no 1900 – un moratoire sur les fermetures de lits, de services et d'hôpitaux, de prévoir des dispositifs de crise et de déployer les moyens adéquats ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.– M. Jérôme Lambert applaudit également.*)

Canicule, isolement : la situation pourrait aggraver le bilan de l'été. Vous en porterez l'entière responsabilité.

Nos concitoyens peuvent se rassembler sur le site internet urgencesante.org pour exiger un tel moratoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Pierre Cordier. Pour lire la fiche numéro 47 !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Lecoq, voici de trop nombreuses années qu'il n'y a pas eu d'investissement dans les hôpitaux. C'est pourquoi Mme la ministre des solidarités et de la santé a relancé à la hausse les tarifs hospitaliers, qui baissent depuis plus de dix ans.

M. David Habib. Arrêtez !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Nous entendons les observations des soignants, engagés quotidiennement pour accueillir et soigner, à toute heure du jour et de la nuit. S'agissant de leur mouvement de colère et d'épuisement, nos constats sont partagés et je n'y reviendrai pas. Comme nous, vous rencontrez sur le terrain les professionnels de santé,...

M. David Habib. C'est vous qui êtes aux responsabilités !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. ...que nous consultons également dans le cadre du ministère.

Mme la ministre a rappelé sa double exigence : apporter des réponses à court terme et garantir que notre système de santé ne fasse plus reposer sur les seules urgences hospitalières la réponse à toutes les demandes de soins non programmés.

Avant la fin de la semaine, Agnès Buzyn présentera les conditions dans lesquelles elle entend que les premières mesures – que j'ai rappelées à l'instant – soient prises, très rapidement et de façon opérationnelle.

Elle s'impliquera personnellement. Elle souhaite que toutes les parties prenantes et tous les métiers soient entendus. Il faut améliorer les conditions de travail des personnels soignants, ainsi que le degré de reconnaissance dont ils font l'objet.

Jeudi dernier, dans le cadre du congrès annuel des urgences, Mme la ministre a annoncé le lancement d'une mission nationale de refondation du modèle des services d'urgences, confiée au professeur Pierre Carli, président du conseil national de l'urgence hospitalière, et au député Thomas Mesnier.

Elle devra tirer les conséquences des orientations du plan « Ma santé 2022 » sur l'amont et l'aval des services d'urgences. Elle devra également apporter des réponses opérationnelles, en complément des mesures que j'évoquais à l'instant.

Enfin, permettez-moi de remercier, au nom du Gouvernement, les professionnels travaillant dans nos services d'urgence de leur engagement quotidien, sur lequel les Français peuvent compter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Ils veulent plus que des remerciements !

M. Pierre Cordier. Ce ne sont pas des remerciements qu'ils attendent !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2051

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 juin 2019](#)